



## CANADIAN REGISTRATION BOARD OF OCCUPATIONAL HYGIENISTS CONSEIL CANADIEN D'AGRÉMENT DES HYGIÉNISTES DU TRAVAIL

### ROHT - Admissibilité

L'agrément ROHT se fait par examen. Les exigences d'admissibilité à l'examen sont les suivantes :

Tous les candidats au ROHT doivent posséder au minimum

- un diplôme collégial
- un certificat ou un diplôme indiquant l'achèvement réussi d'un programme d'étude en hygiène du travail, santé et sécurité au travail, ou
- un programme connexe en sciences ou génie ; ou l'achèvement de deux années d'études universitaires dans un programme connexe en sciences ou génie.

En plus de l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme, tous les candidats ROHT doivent satisfaire aux normes minimales d'expérience suivantes :

Qualifications académiques	Expérience professionnelle
Diplôme (hygiène du travail ou l'équivalent), programme de 3 ans	3 ans
Diplôme (en sciences ou génie, admissible), programme de 3 ans	4 ans
Diplôme (hygiène du travail ou l'équivalent), programme de 2 ans	4 ans
Diplôme (en sciences ou génie, admissible), programme de 2 ans	5 ans
Diplôme (hygiène du travail ou l'équivalent), programme de 1 an	5 ans
Diplôme (en sciences ou génie, admissible), programme de 1 an	6 ans
Achèvement d'un programme universitaire de 2 ans dans un programme admissible en sciences ou génie	5 ans

- Le candidat doit avoir exercé des activités en hygiène du travail ou des activités qui y sont étroitement liées pendant plus de 50 % de chaque année pour laquelle le crédit est réclamé.
- Le candidat doit être impliqué dans des activités d'hygiène du travail au moment de soumettre sa candidature.
- Le candidat doit fournir deux références professionnelles en lien avec ses activités en hygiène du travail (ROH ou ROHT) ou la référence d'autres individus agréés comme CIH, PSAC, CSP).